



## Cycliste renversé au feu vert

Par **elwyn**, le **22/09/2014** à **11:24**

Bonjour,  
Je vous demande conseil pour un cas récent :  
Un cycliste, positionné sur la voie de gauche, indique à droite pour tourner à droite. Le feu passe au vert et un scooter le renverse en touchant la roue arrière. Le scooter et le cycliste sont, à cet instant T, sur la même voie. Le scooter n'a pas regardé en accélérant.  
Je peux poster en pièce-jointe un schéma de l'accident.  
A la première lecture, que pensez-vous svp qu'il est possible de faire pour le cycliste ?  
Merci d'avance pour votre aide.  
Cordialement.

Par **aguesseau**, le **22/09/2014** à **12:00**

bjr,  
pourquoi le cycliste était-il sur la voie de gauche s'il voulait tourner à droite ?

Par **aleas**, le **22/09/2014** à **12:23**

Bonjour,  
De quelle partie êtes vous, de celle du cycliste ou de celle du scooter ?  
Tel que vous décrivez la scène, le cycle change de voie "anormalement"

Par **elwyn**, le **22/09/2014** à **15:28**

Bonjour,  
Merci pour vos réponses.  
Je suis pour le cycliste.  
En effet, le cycliste était mal positionné. Cependant aucun véhicule de la file de droite n'a avancé quand le feu est

passé au vert, ils avaient un visuel. Le scooter lui à accéléré sans regarder. Je rappelle que le cycliste indique sa volonté de tourner.

Par **aleas**, le **22/09/2014 à 15:57**

Bonjour, OK. Il faut apprécier en fonction des déclarations des uns et des autres, protagonistes de l'incident et témoins éventuels. Si le cycliste a été blessé : il y aura constat de police et l'enquête permettra d'avoir une idée de la responsabilité des uns et des autres, au final, c'est éventuellement le juge qui appréciera en fonction des éléments qui lui seront soumis. - qu'il ait tort ou raison, le cycliste sera indemnisé au regard de la loi Badinter du 5 juillet 1985 par l'assurance du scooter.

Par **elwyn**, le **22/09/2014 à 16:02**

Bonjour, Merci pour cette réponse. Je vais maintenant expliquer le reste de l'aventure. Le constat a déjà été fait. Et signé. Cependant il a été mal rédigé et en l'état, le cycliste a tous les torts ainsi que 3 infractions reconnues. Le conducteur du scooter est d'accord pour en refaire un qui annule et remplace. Donc pas de police. Quelles sont les cases qui doivent être cochées chez l'un et chez l'autre svp ? Quelles sont les remarques qui doivent être ajoutées en annexes svp ? PS : Oui le cycliste a été blessé, mais très superficiellement. Merci. Cordialement.

Par **Lag0**, le **22/09/2014 à 16:33**

Bonjour, Vous dites "il a été mal rédigé et en l'état, le cycliste a tous les torts". Or, d'après les faits que vous énoncez, ce n'est pas si étonnant que le cycliste ait tous les torts puisqu'il changeait de voie. Dans ce genre d'accident, c'est le plus souvent celui qui change de voie qui a tort.

Par **elwyn**, le **22/09/2014 à 16:57**

Bonjour, Si l'on considère un instant T, le cycliste indique sa volonté de tourner à droite et commence à tourner, or il se fait renverser par un véhicule qui est sur la même voie que lui. Est-ce correct ? Concernant mon précédent message, avez-vous un avis svp ? Merci. Cordialement.